



## COMPTE RENDU DU CTL DU 30 MARS 2021

La DDFIP 93 a tenu le mardi 30 mars 2021 un CTL en format visioconférence.

La CFTC DGFIP 93 y était présente. Voici les principaux points qui y ont été abordés.

### I- L'EXECUTION DU BUDGET 2020

L'exécution budgétaire 2020 a été doublement contrainte.

D'une part, elle a été impactée par la crise sanitaire du Covid. Avec les impératifs sanitaires, la BLI a dû fournir en urgence des masques, du gel, des équipements en plexiglas et dans le même temps il a fallu faire appel à des entreprises de gardiennage pour gérer l'accueil primaire. La DGF a permis de financer ces dépenses imprévues à hauteur de 750 000 €.

D'autre part, l'intégration sur le site BERLIOZ, programmée (et réalisée) en 2021 a généré elle aussi des dépenses exceptionnelles liées au déménagement, comprenant aussi l'achat d'un nouveau mobilier et de périphériques pour un montant de 435 213 €.

**La CFTC DGFIP salue les efforts des agents de la BLI, particulièrement sollicités durant cette période exceptionnelle.**

### II- QUESTIONS DIVERSES

Actuellement il n'a aucune information en provenance du Secrétariat général concernant une prise en charge de l'augmentation des frais de repas.

Des informations seront rapidement fournies, concernant le recyclage des déchets.

L'immeuble BERLIOZ ne se trouve plus en zone QPV. La direction a interrogé BERCY pour savoir si le bénéfice du QPV s'apprécie pour une année donnée, au 1<sup>er</sup> janvier de l'année, ou pour une année civile dans son entier.

Concernant les stores automatiques du BERLIOZ, des malfaçons dans le réglage des volets ont été constatées, entraînant soit une trop grande luminosité (notamment sur les écrans des PC), soit une obscurité, nécessitant l'obligation de recourir aux lampes en plein jour.

**Pour la CFTC DGFIP, il est important que les points concernant l'attractivité du site BERLIOZ, qui à terme va regrouper un tiers des agents de la DDFIP soient rapidement résolus. Il est de toute façon que la notion de QPV n'englobe pas la totalité des communes concernées.**

### **III- LA FORMATION PROFESSIONNELLE**

Aucune formation n'a pu avoir lieu en présentiel entre le 16 mars et le 24 août 2020, puis depuis le 30 octobre 2020. Cela s'est traduit par un nombre de journées stagiaires en baisse de 67,5 %, avec un taux d'accès à la formation en baisse de 45,25 %

108 sessions prévues sur 120 prévues n'ont pu être réalisées. (contre 29 en 2019).

Parallèlement, les e-formations ont représenté 230 jours agents. Il existe une offre de formation en distanciel proposée par l'ENFIP et régulièrement mise à jour par elle.

Actuellement les formations en présentiel ne peuvent se faire qu'avec un plafond de six personnes (comprenant l'animateur et cinq stagiaires). Il a été proposé de délocaliser les formations sur différents sites pour toucher plus de monde avec les contraintes sanitaires actuelles.

Il a aussi rappelé qu'une attention particulière devra être apportées aux stagiaires pour lesquels l'essentiel de la formation s'est fait en distanciel.

**La CFTC DGFIP salut l'effort de la FORPRO et de ses 121 animateurs, qui dans des circonstances exceptionnelles ont pu maintenir une offre de formation, particulièrement importante dans une direction où la proportion d'agents en première affectation est particulièrement élevée.**

### **IV- LA CAMPAGNE IR, IFI, TH ET CAP 2021**

Pour la deuxième fois, cette campagne va se dérouler dans un contexte de crise sanitaire.

La réception physique des usagers se fera uniquement sur rendez-vous. Chaque SIP pourra effectuer un rappel dans les 72 heures. De même, le dispositif comportant l'embauche de vigiles est reconduit.

Un nouveau dispositif d'accueil non présentiel sera expérimenté. Après attribution à l'utilisateur concerné d'un numéro spécial, l'agent en charge du rendez-vous pourra avoir la main sur sa déclaration en ligne pour l'aider à déclarer.

Cette campagne prévoit l'extension du champ de la déclaration automatique et la suppression de l'envoi papier après deux déclarations en ligne consécutives,

Pour les travailleurs indépendants, cette campagne verra la mise en place d'un parcours déclaratif unifié, comportant la fusion des démarches fiscales et sociales.

381 000 déclarations papiers seront envoyées à partir du 6 avril. Les déclarations doivent être déposées sous forme papier (le 20 mai) et en ligne (le 8 juin).

Des visioconférences à l'attention des responsables de SIP et leurs adjoints se sont tenues le 22 mars. Les agents concernés auront la possibilité de suivre des e-formations dispensées par l'ENFIP.

**Pour la CFTC-DGFIP, si l'accueil en présentiel reste primordial dans notre département, le poids de l'accueil physique ne peut reposer sur les seuls agents, qui pour des raisons diverses ne sont pas en télétravail. En tout état, ceux-ci devraient être inclus dans les travailleurs à vacciner en priorité.**

## V- LES TRAVAUX IMMOBILIERS EN COURS

### 1° Sites de LIVRY-GARGAN et du RAINCY

- Les agents du SIE du RAINCY ont rejoint le site de LIVRY-GARGAN.
- Les agents du SGC du RAINCY devraient rejoindre les locaux laissés vacants par le départ du SIE le 1<sup>er</sup> septembre 2021.

Parallèlement à cette installation des travaux de remise aux normes du patrimoine domanial ont été entrepris sur le site de LIVRY-GARGAN portant sur l'isolation et l'imperméabilisation du toit terrasse.

### 2° Sites de MONTFERMEIL et de MONTREUIL :

L'actuelle trésorerie de MONTFERMEIL regroupera les activités hospitalières de MONTFERMEIL et de MONTREUIL en septembre 2021. Un tiers des agents de l'actuelle trésorerie sont concernés par ce transfert.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2022 il est prévu de regrouper l'ensemble des activités sur le site de l'actuel hôtel des finances publiques de MONTREUIL, ce qui nécessitera des travaux pour l'accueil.

### 3° Site de BONDY :

Le chantier est supervisé par le Secrétariat Général.

A priori, le projet prévoit d'intégrer à BONDY toutes les communes actuellement gérées par le SIP de NOISY LE SEC.

En tout état, les agents auront les informations avant l'ouverture la période de dépôt des mutations (a priori, en septembre).

Comme le site de NOISY LE SEC n'a pas de parking, il n'est pas prévu que le site de BONDY en comporte.

D'après la direction, les opérations immobilières à venir, couplées avec le plan de relance, devraient permettre d'améliorer les conditions de travail des agents.

**La CFTC-DGFIP espère que ce sera le cas, sachant que ces opérations ont été maintenues dans un contexte incertain et concernent certains sites où les agents étaient habitués à travailler près de leur domicile.**

## **VI- NOUVELLES REGLES CONCERNANT LA GESTION DE LA TAXE DE 3%**

Les entreprises non établies en FRANCE ont désormais l'obligation de télédéclarer les immeubles qu'elle détiennent en France. Les règles de compétence sont alignées sur celles fixées pour les autres impôts professionnels.

En tout état, même si le nombre de déclarations futures qu'auront à gérer les SIE de la DDFIP 93 n'est pas encore connu, les entreprises concernées sont déjà connues et gérées par les SIE locaux (les autres relevant de la DINR).

**La CFTC-DGFIP souhaite qu'un recensement rapide de ces entreprises soit entrepris et que l'impact sur la charge de travail des SIE concernés soit pris en compte.**

### **CONTACT PRESSE CFTC :**

Mail : [cftcdgfip@gmail.com](mailto:cftcdgfip@gmail.com)